

Procès verbal des délibérations du conseil municipal lundi 5 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 mars à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil en séance publique par convocation du maire Monsieur Dominique SABA ;

Etaient présents : Dominique Saba, Henri Bruand, 1^{er} adjoint Maire, Myrtille Derrien, 2^{ème} adjointe, Thomas Bardy, Vincent Bertin, Adeline Cherhal, Gisèle Froc, Angélique Georgeault, Marie-Elise Texier

Etait excusé : Romain Pénisson

Secrétaire : Marie-Elise Texier

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès verbal de la réunion du lundi 5 février 2018, il est adopté à l'unanimité.



Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1° **Budget commune** : approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017

2° **Budget assainissement** : approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017

3° **Budget lotissement le hameau de la Noë** : approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017

4° **Budget lotissement le hameau de la Chevroterie** : approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017

5° **Recrutement agents contractuels** : autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacements

6° **RPI Rannée - Drouges** : demande de subvention pour l'année 2018

7° **Questions diverses** :



Objet n°1 : Budget commune : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2017 :

Monsieur SABA, le Maire, sort de la salle.

M. Henri BRUAND présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 :

SECTIONS	section fonctionnement		section investissement	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	dépenses	recettes	dépenses	recettes
affectations résultats 2016		66 051,84 €	- 52 856,27 €	
résultats reportés		66 051,84 €	- 52 856,27 €	
opérations exercice	113 456,00 €	159 205,61 €	97 456,38 €	82 390,52 €
résultats exercice		45 749,61 €	- 15 065,86 €	
résultats clôtures		111 801,45 €	- 67 922,13 €	

M. BRUAND propose d'affecter le résultat du fonctionnement 2017, soit 111 801.45 € comme suit :

➤ 67 922.13 € à la section investissement au compte 1068

➤ 43 879.32 € à la section fonctionnement au compte 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ adopte le compte administratif pour l'exercice 2017
- ☞ adopte le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2017
- ☞ accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 comme suit :
 - 67 922.13 € à la section investissement au compte 1068
 - 43 879.32 € à la section fonctionnement au compte 002.

Objet n°2 : Budget assainissement : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2017:

Monsieur SABA, le Maire, sort de la salle.

M. Henri BRUAND présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 :

Libellé	section fonctionnement		section investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
affectations résultats 2016		26 724,24 €	-1 313,18 €	
résultats reportés		26 724,24 €	-1 313,18 €	
opérations exercice	27 982,54 €	29 920,84 €	44 921,87 €	23 957,35 €
résultats exercice		1 938,30 €	- 20 964,52 €	
résultats clôtures		28 662,54 €	-22 277,70 €	

M. BRUAND propose d'affecter le résultat du fonctionnement 2017, soit 28 662.54 € comme suit :

- 22 277.70 € à la section investissement au compte 1068
- 6 384.84 € à la section fonctionnement au 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ adopte le compte administratif pour l'exercice 2017
- ☞ adopte le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2017
- ☞ accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, soit 28 662.54 € comme suit :
 - 22 277.70 € à la section investissement au compte 1068
 - 6 384.84 € à la section fonctionnement au 002.

Objet n°3: Budget lotissement «Le Hameau de la Noë» : vote du compte administratif et de gestion exercice 2017 :

Monsieur SABA, le Maire, sort de la salle.

M. Henri BRUAND présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 :

Libellé	dépenses	recettes	dépenses	recettes
affectations résultats 2016		27 242,32 €	- 22 600,83 €	
résultats reportés		27 242,32 €	- 22 600,83 €	
opérations exercice	22 600,83 €	27 704,83 €	27 704,83 €	22 600,83 €
résultats exercice		5 104,00 €	- 5 104,00 €	
résultats clôtures		32 346,32 €	- 27 704,83 €	

Monsieur Henri BRUAND, 1^{er} adjoint, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption de ce compte administratif et de gestion.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte :

- ☞ le compte administratif 2017 et accepte à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement au 002.
- ☞ le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2017.

Objet n°4 : Budget lotissement «Le Hameau de la Chevrotterie » : vote du compte administratif et de gestion exercice 2017 :

Monsieur SABA, le Maire, sort de la salle.

M. Henri BRUAND présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 :

Libellé	section fonctionnement		section investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
affectations résultats 2016		38 286,98 €	- 27 704,83 €	
résultats reportés		38 286,98 €	- 27 704,83 €	
opérations exercice	10 582,15 €	0,00 €	0,00 €	- €
résultats exercice	- 10 582,15 €			- €
résultats clôtures		27 704,83 €	- 27 704,83 €	0,00 €

Monsieur Henri BRUAND, 1^{er} adjoint, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption de ce compte administratif et de gestion.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte :

- ☞ le compte administratif 2017
- ☞ le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2017.

Objet n°5 : Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement :

Monsieur SABA :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1
- Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Objet n°6 : RPI Rannée – Drouges : Demande de subvention exercice 2018

Monsieur le Maire délègue la parole à Mme Myrtille DERRIEN, 2^{ème} adjointe en charge du dossier susvisé.

Mme Myrtille DERRIEN :

☞ Présente la demande de subvention des établissements RPI Rannée-Drouges : demande de participation pour le financement du projet pédagogique sur le thème du cirque. Les familles participent à hauteur de 60 € et en complément une subvention est demandée à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas attribuer de subvention à la RPI Rannée - Drouges
- d'accorder une participation financière à hauteur de 40 € aux familles au vu d'un justificatif.
- autorise Madame DERRIEN à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Objet n°7 : Questions diverses :

Fin du conseil municipal : 20h30

Prochain conseil municipal : lundi 9 avril 2018 à 20h00